AR Prefecture
024-200040400-20240220-2024_21-DE
Reçu le 04/03/2024



Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

## Délibération du Conseil Communautaire

**********

Le 20 février 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Saint Martin de Ribérac sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 13 février 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

| | | |
|---|---|---|
| Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire | 58 | |
| Titulaires présents | 42 | Bernadette Bazinet – Janick Laville -Jean-Didier Andrieux -Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Philippe Bogaert -Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond -Joël Constant – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemercier -Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Dominique Caillou – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Philippe Chotard – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil - Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël de Luca – Gérard Caignard - Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Denis Ferrand – Marion Lafaye – Régis Defraye – Patrick Lachaud |
| Suppléants présents | 1 | Jacques Foulon – Commune de Grand-Brassac |
| Titulaires absents | 16 | Allain Tricoire -Jean-Pierre Prigul -Christine Berthé – Lisa Boyer – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Géry Denis – Nicolas Platon – Christine Laurent – Bernard Saint Martin – Christophe Rossard – Jean-Claude Arnaud – Julie Bordet – Edwige Badel – Joëlle Saint Martin – Muriel Morlion |
| Procurations | 13 | Allain Tricoire à Brigitte Pourtier<br>Jean-Pierre Prigul à Ludovic Gillaizeau<br>Lisa Boyer à Bernadette Bazinet<br>Géry Denis à Francis Lafaye<br>Nicolas Platon à Catherine Bezac-Gonthier<br>Christine Laurent à Catherine Esculier<br>Bernard Saint Martin à Philippe Chotard<br>Christophe Rossard à Philippe Dubourg<br>Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet<br>Julie Bordet à Denis Ferrand<br>Edwige Badel à Pierre Janaillac<br>Joëlle Saint Martin à Marion Lafaye<br>Muriel Morlion à Patrick Lachaud |

AR Prefecture

024-200040400-20240220-2024_21-DE
Reçu le 04/03/2024



**DELIBERATION N° 2024 / 21 : (Code Nomenclature /9.4)**
**DATE : 20 FEVRIER 2024**
**RAPPORTEUR : Didier Bazinet**
**OBJET : MOTION DE SOUTIEN AU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE FERME DE PRODUCTION DE CANNABIS PHARMACEUTIQUE ET A MONSIEUR LE MAIRE DE PETIT-BERSAC ET SON CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire de Petit-Bersac a délivré le 19 octobre 2023 un permis de construire autorisant la construction d'une ferme de production de cannabis pharmaceutique sur des terrains classés en Zone Agricole au lieu-dit « Gironnet » et le « Champ du milieu ».
Le Conseil municipal de Petit-Bersac est favorable au projet.
L'instruction du Permis de construire a été assurée par notre service urbanisme.
Elle a nécessité de nombreux échanges avec les services de l'Etat et l'ensemble des services concernés pour bien préciser le cadre réglementaire applicable.
Elle a nécessité également de nombreux échanges avec le porteur du projet et ses architectes pour qu'il soit en conformité avec les règles d'urbanisme.
L'arrêté de Permis de construire, signé par Monsieur le Maire et instruit par le service urbanisme de la CCPR, n'a pas été contesté par les services de l'État lors du contrôle de légalité.
Aujourd'hui, un recours contentieux déposé par 8 requérants de la commune et par la Sépanso est en cours d'instruction au tribunal administratif de Bordeaux pour s'opposer à l'arrêté du Permis.
La commune de Petit-Bersac et la Communauté de communes du Périgord Ribéracois souhaitent que ce projet se réalise dans un cadre réglementaire respecté,
Le Conseil communautaire après avoir pris connaissance du projet et constatant les difficultés que rencontrent le monde rural pour se développer :
- dit qu'il est favorable au projet innovant de ferme de cannabis pharmaceutique à Petit-Bersac qui contribuera au développement du Périgord Ribéracois, à son attractivité et créera de l'emploi et de la richesse locale non délocalisables,
- apporte son soutien total à Monsieur le Maire de Petit-Bersac et à son Conseil municipal dans le contentieux administratif en cours,
- réaffirme l'accompagnement de la commune de Petit-Bersac par les services de la CCPR dans les aspects administratifs et techniques que requièrent la procédure contentieuse.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

Monsieur Gilles Mercier ne prend pas part au vote.

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Décision du Conseil Communautaire :
**Votes pour** : 55
**Votes contre** :0
**Abstentions** : 0

Publié le 04-03-2024

**Le Président de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois**
**Didier Bazinet**

**La secrétaire de séance du 20 février 2024**
**Murielle Cassier**

Signé électroniquement le 22/02/2024 à 13:26
par Didier BAZINET

Signature numérique de Didier BAZINET
PRESIDENT
Le 22/02/2024 13:26:04

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PÉRIGORD RIBÉRACOIS
B.P. 10
Rue Couleau
24600 RIBÉRAC